

M. le président: A l'ordre! Le président suppléant et moi-même avons signalé au comité que nous exigeons que tous les députés s'en tiennent à la question à l'étude. Il peut arriver parfois que le président ne s'aperçoive pas que le député qui a la parole enfreint le Règlement, mais chaque fois que le président a constaté que les honorables députés ne s'en tiennent pas au sujet à l'étude, il les a rappelés à l'ordre. Dans le cas présent, l'amendement proposé par l'honorable député est irrégulier et doit le demeurer.

(L'article est adopté.)

L'article 10 est adopté.

M. le président: Je dois encore rappeler aux députés que tous les articles sont renu-
mérotes. Autrement dit, l'article 10 porte de fait le numéro 11 dans le bill.

(Les articles 11 à 21 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 22—*Entrée en vigueur.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, à ce stade-ci, je désire tout simplement vous faire remarquer que j'avais grandement raison de dire que si l'absence du ministre des Finances (M. Fleming) se prolongeait pour le reste de l'après-midi, les choses iraient très bien à la Chambre.

(Traduction)

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

M. le président: Le bill, modifié, est-il adopté?

L'hon. M. Martin: Sur division.

M. le président: Vais-je faire rapport du bill?

L'hon. M. Martin: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Martin: A la prochaine séance.

L'hon. M. Pickersgill: A la prochaine séance.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

A—Ministère

149. Administration centrale, y compris contribution annuelle de \$200 à la Conférence des commissaires sur l'uniformité de la législation au Canada, \$741,825.

[M. Howard.]

(Texte)

M. Eudes: Monsieur le président, à l'occasion de l'étude des crédits de son ministère l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) aura-t-il l'obligeance de renseigner la Chambre sur les progrès accomplis pour entériner les recommandations du rapport de la Commission Fauteux?

Le Service des libérations conditionnelles a maintenant remplacé le Service des pardons.

Il serait d'intérêt général, je crois, de connaître, par province, le nombre des prisonniers au pays; combien de dossiers de ces prisonniers ont été étudiés par ce nouveau service des libérations conditionnelles ainsi que les résultats de cette étude.

Ce comité serait également intéressé d'apprendre du ministre comment fonctionne ce service des libérations conditionnelles.

Je présume que, comme moi, plusieurs députés...

(Traduction)

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, si le député le permet, je ferai l'observation suivante. Je m'attendais à traiter de la question lors de l'étude du deuxième crédit, le poste n° 150. J'aurai alors avec moi les fonctionnaires de la nouvelle Commission nationale de la libération conditionnelle. Si le député veut bien attendre jusqu'au prochain crédit, nous pourrions alors aborder ce sujet.

(Texte)

M. Eudes: Je présume que, comme moi, plusieurs députés en cette enceinte reçoivent des demandes de leurs électeurs, les priant d'obtenir la libération conditionnelle d'un détenu. Quelle est la procédure à suivre en pareil cas, quels conseils pouvons-nous donner à ces électeurs qui, en toute confiance, sollicitent notre appui?

Sur ce même sujet, l'honorable ministre aura l'obligeance d'expliquer plus tard l'augmentation du crédit réclamée au poste 150. Ce crédit qui, pour l'année 1956-1957, était de \$224,180 est porté, pour l'année 1959-1960, à \$344,531; il pourra, je l'espère, démontrer au comité que cette augmentation sert les buts poursuivis par le service des libérations conditionnelles.

Le 22 avril dernier, comme l'atteste la page 3066 de la version française du hansard, je posais à l'honorable ministre de la Justice la question suivante:

1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations l'invitant à nommer une femme à titre de membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-on reçu ces observations et quelles dispositions se propose-t-on de prendre?